

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

**Convocation** : 07/12/2022

**Présents** : 11/15

**Votants** : 11/15

Le douze décembre deux mil vingt-deux, 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	P	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	A	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

**Absentes** : M. BENARD Agnès - MME CORNU Pauline - MME LETAILLEUR Lucie – Mme. PIMENTA Christine

M. COUROYER Alain est nommé secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la séance du 23 septembre 2022 est approuvé.

### ECHOS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions intervenues lors du conseil communautaire du 16 novembre dernier au cours duquel il a été présenté le projet de territoire de la CCCA.

### URBANISME

#### Point SEMINOR

Alain Couroyer rend compte de la récente réunion du mercredi 7 décembre 2022 avec SEMINOR.

La convention de partenariat a été signée par chacune des parties. Une ébauche de l'agencement du terrain est présentée, elle est le support à l'estimation du coût global de l'opération mais ne présente en aucun cas une esquisse du projet final qui sera soumis au concours d'architectes. Le tableau ci-dessous est un planning prévisionnel très serré des principales échéances.

- Signature des actes juridiques :  
Convention de partenariat signée le 20 octobre 2022
- Désignation MOE sur phase esquisse d'insertion : février/mars 2023
- Etude de conception :
  - . remise du dossier APD : avril 2023
  - . remise du PRO : juin 2023
  - . établissement du DCE : juillet 2023
- Dépôt de autorisations d'urbanisme (loi sur l'eau, PA, PC) : mai/juin 2023
- Lancement de l'appel d'offre : septembre 2023
- Dépôt du dossier de financement : octobre 2023
- Réception des offres des entreprises : octobre 2023
- Analyse des offres et négociation avec les entreprises : novembre/décembre 2023
- Agrément : décembre 2023
- Os de démarrage des travaux : janvier 2024

Des recherches de cavités souterraines pourraient permettre de mieux positionner les habitations autour du bassin de rétention. En conséquence, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter la Société qui a procédé aux premières recherches sur ce terrain.

#### **Propriété M.Bloquet Jean-Michel (délibération)**

Monsieur Ferment rappelle que par délibération en date du 31 mars 2022, le Conseil Municipal avait décidé dans le cadre de l'aménagement du terrain « ex Carpentier », d'acquérir la propriété de M. BLOQUET pour un montant net de 100 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire de solliciter un prêt relais de 100 000 € auprès du Crédit Agricole, qui devra être remboursé dès la vente de la propriété.

#### **Poteau incendie rue de la Mer (délibération)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de la Société pour la fourniture et la pose de deux poteaux incendie rue de la mer, le coût de l'opération est de 5 940,00 € HT, et charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions.

#### **Signalétique rue du Stade**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le nouveau plan de circulation de la rue du stade et charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté en ce sens.

#### **Schéma directeur d'assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCCA a décidé la réalisation du schéma directeur d'assainissement. La mission est confiée au bureau d'études SAFEGE.

### **TRAVAUX/PATRIMOINE COMMUNAL**

#### **Plan de sobriété énergétique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le plan de sobriété énergétique présentée par Gilbert Blanquet, à savoir :

- **Eclairage public** : réduction des périodes d'éclairage (extension le soir à 23 h avec réduction intensité de 22 h à 23 h).  
Allumage le matin à 6 h 30.
  
- **Réduction intensité rue du Stade :**  
**Eclairage stade :**  
Mise en place d'une convention avec le SDE76, pour envisager le remplacement de l'éclairage du stade actuel par un éclairage LED.

La délibération sera transmise à la CCCA, qui mandatera la société GRASINSKY chargé de l'entretien du réseau d'éclairage public. Parallèlement le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter la révision des contrats d'abonnement auprès du fournisseur d'électricité.

Gilbert Blanquet fait le point sur les travaux en cours dont les principaux se termineront vers le 20 décembre prochain.

### **Remplacement chaudière gaz école (délibération)**

Gilbert Blanquet présente les devis qu'il a reçu pour le remplacement de la chaudière du groupe scolaire :

- PROMEX : 16 000 € HT
- SARL MONNOT : 11 529 € HT
- LANGLOIS ENERGIE : 16 300 € HT
- ENGIE HOME SERVICE : 6 273 € HT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir la Société ENGIS HOME SERVICE pour un montant de 6 273 € HT, et charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions.

### **SUIVI DES TRAVAUX**

#### **Réfection mur cimetière Angiens (délibération)**

Gilbert Blanquet informe qu'il a sollicité des artisans maçons pour la réfection des joints du mur de soutien du cimetière :

- Pascal ROGÉ : 2 680 € HT
- Ludovic SUMON : 2 816 € HT
- Ent. DUCASTEL : 4 514 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier les travaux à M. Pascal ROGÉ, auto entrepreneur Angerlais pour un montant de 2 680 € HT.

#### **Panneau festival du lin**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide la proposition d'Alliance et Culture pour la pose de panneaux « VALLEE DU DUN, VALLEE DU LIN ».

### **FAMILLE ET VIE ASSOCIATIVE**

Maryse Hanzard présente au Conseil Municipal les récentes décision de la Région relatif aux transports des enfants du RPI des Castels sur la plage méridienne.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, la région ne prendra plus en charge le coût financier du transport des élèves entre les écoles et la cantine, ainsi que l'accompagnatrice du bus.

Des devis ont été demandés.

Si le transport est maintenu, il sera à la charge du SIVOSS, donc des communes.

Chaque commune devra donc délibérer sur ce problème et donner son accord ou refuser cette nouvelle charge financière.

Monsieur le Maire souligne tout le travail que Maryse Hanzard réalise en sa qualité de Présidente du SIVOSS des Castels et la remercie pour son implication et sa détermination au service des enfants du RPI.

#### **Recensement des personnes en vigilance particulière**

Maryse Hanzard informe le Conseil Municipal qu'elle organise le recensement des personnes âgées de plus de 65 ans qui souhaiteraient l'assistance des services du CCAS et de la mairie dans le cas d'évènements climatiques qui viendraient à se produire (plan grand froid, canicule, inondation, épidémie...)

### **Conseil des jeunes**

Maryse Hanzard et Odile Le Gallais informe le Conseil Municipal du résultat des élections du Conseil Municipal des Jeunes qui s'est réuni le 22 octobre 2022.

- Méline Bernier : maire
- Izoëne Lardans : 1<sup>ère</sup> adjointe
- Yanis Lardans : 2<sup>ème</sup> adjoint

**Conseillers** : Manon Gérardin, Baptiste Héraux, Louis Lerondel, Kayna Narayanassamy, Esteban Verwaerde.

### **Calendrier manifestations 2023**

Le Conseil Municipal valide le calendrier de réservation de la salle Floréal pour l'année 2023. Monsieur le Maire souhaiterait qu'un groupe de réflexion se penche sur ce planning, il considère que certaines associations sont très présentes dans la salle, il informe le Conseil quant aux dépenses d'énergie et notamment le chauffage d'un volume de près de 900 m3 pour une présence dans certains cas de quelques personnes.

### **Subvention ASVD (délibération)**

Considérant que l'ASVD est la fusion de trois clubs, et considérants que tous les entrainements de l'ASVD ont lieu sur le terrain d'Angiens, considérant que la commune d'Angiens est seule à supporter les dépenses d'éclairage du stade et de fluides, le Conseil Municipal qui avait voté au budget 2022 une subvention de 1500 € décide, à l'unanimité des membres présents, de verser 1000 € à l'ASVD au titre de la subvention 2022.

### **Siel Bleu**

Une convention a été signée pour une durée de 3 ans.

### **Logement LANGEVIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du référé en jugement prononcé le 18 octobre par le Tribunal Judiciaire de Rouen dans l'affaire qui oppose la Commune à Monsieur et Madame Langevin.

### **Vente logement St Martin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société SODINEUF a décidé de mettre en vente le logement de la Résidence St Martin qu'occupait Madame NOEL.

### **Renouvellement adhésion service commun informatique (délibération)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler son adhésion au service commun Informatique de la CCCA pour une durée de 3 ans.

### **Vacance logement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu d'HABITAT 76 une vacance d'un logement de la résidence route de Gueutteville.

### **Panneau Pocket (délibération)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler l'abonnement de la commune à Panneau Pocket pour une durée de 3 ans pour un montant de 540 € TTC.

### Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux du Conseil Municipal ; des agents de la commune et du Conseil des Jeunes est prévue le samedi 21 janvier 2023 à 16 heures.

### QUESTIONS DIVERSES

Alexandre Paulmier souhaiterait une reprise partielle au carrefour d'Iclon, de façon à effacer la mare d'eau dangereuse en période pluvieuse.

François Burel fait remarquer que les parents d'élèves stationnent rue de la Forge aux heures d'entrée ou de sortie des enfants, et empêchent régulièrement le passage d'engins agricoles. Il demande à ce qu'une signalisation interdise le stationnement qu'il juge par ailleurs dangereux à ce carrefour.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h.